Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 31 (2004)
Heft: 1

Artikel: Session : triple camouflet aux autorités
Autor: Lenzin, René / Brodbeck, Gabirela
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912189

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Démantèlement à swissinfo/SRI

Le programme d'allégement affectera aussi swissinfo/Radio Suisse Internationale (SRI). La participation de la Confédération aux programmes étrangers de swissinfo/SRI sera fortement réduite en 2005 et supprimée en 2006. Jusqu'ici, la Confédération fournissait 20 des 42 millions du budget de swissinfo. Désormais, swissinfo devra être entièrement financé par les redevances encaissées par la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). D'après swissinfo, la réduction des contributions fédérales aboutira quand même à la suppression de 26 postes à plein temps (sur 147). Les détails seront publiés prochainement. Le redimensionnement concernera avant tout les rédactions allemande, française, italienne et anglaise. Le Conseil des Suisses de l'étranger s'était prononcé contre la réduction des contributions fédérales (voir «Revue Suisse» 06/2003). *RL*

projets ont été rejetés nettement. Pourtant certains points du programme étaient vivement contestés, comme de savoir à combien serait revue l'augmentation initialement prévue de 6,5 % dans le domaine formation, recherche et technologie.

Après de longues hésitations, les Chambres ont fini par s'entendre sur 4,75 %. La proposition du Conseil fédéral de retarder certains investissements destinés aux transports publics a également donné lieu à de longs débats, mais le Parlement a fini par suivre le gouvernement. En revanche, celle de suspendre provisoirement l'index mixte pour l'ajustement des rentes vieillesse, survivants et invalidité a été repoussée. Cela aurait signifié qu'en 2006, les rentes n'auraient été adaptées qu'au renchérissement, et non à l'évolution des salaires.

La suspension de l'index mixte aurait rapporté tout juste 75 millions et n'aurait donc guère affecté le volume global du programme, mais la gauche et les syndicats avaient menacé de lancer un référendum contre ce «démantèlement social». En supprimant cette mesure, la menace de référendum a été écartée. A la clôture du présent numéro, aucun autre groupe n'a entamé de récolte de signatures contre le programme, si bien qu'il pourra entrer en vigueur comme prévu.

Annonce d'un second programme d'économies

Le Conseil fédéral et le Parlement se sont affrontés vigoureusement sur le programme d'allégement et ont procédé à des coupes parfois douloureuses. Le Conseil fédéral est cependant convaincu qu'il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour assainir durablement le budget. Il soumettra donc cette année encore un second programme d'allégement de 2,5 milliards. Les détails n'ont cependant pas été encore discutés.

René Lenzin

Traduit de l'allemand.

Triple camouflet aux autorités

Carton rouge à Berne! Le souverain repousse aussi bien le contre-projet à l'initiative Avanti que la révision du droit du bail. Enfin - et contre la volonté du Conseil fédéral et du Parlement –, il approuve l'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux.

LE 8 FÉVRIER, PEUPLE ET CANTONS ont tranché sans appel: 63% des votants et tous les cantons ont rejeté le contre-projet à l'initiative Avanti, 56% des votants et 24 cantons ont approuvé l'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux, 64 % des votants ont dit non à la révision du droit du bail, où la majorité des cantons n'était pas nécessaire. Sur les trois objets, il n'y a pas de grandes différences entre les régions linguistiques ou entre ville et campagne. Le taux de participation a été de 45%.

Le souverain a voté trois fois contre l'avis du Conseil fédéral et du Parlement. Il est vrai que le Parlement avait modifié des points essentiels du contre-projet à l'initiative Avanti et de la révision du droit du bail, si bien que le Conseil fédéral ne s'estime pas perdant, comme l'a commenté le président de la Confédération, Joseph Deiss, le soir du scrutin. Sur ces deux dossiers, les conseillers fédéraux responsables entendent présenter aussi vite que possible de nouveaux projets qui tiennent compte de la volonté populaire.

Sur le plan de la politique des transports, il est pratiquement incontesté que le réseau autoroutier doit être achevé et agrandi aux points névralgiques, et qu'il faut des investissements ciblés dans le trafic d'agglomération. En revanche, le doublement du tunnel du Gothard semble enterré pour longtemps. La nouvelle version envisagée devra tenir compte de ces faits. Quant au droit du bail, tant les locataires que les propriétaires reconnaissent que les loyers doivent être découplés des taux hypothécaires.

COMMENTAIRE

Méfiance et soif de repères

Les résultats des votations du 8 février ont des explications objectives. Le contre-projet à l'initiative Avanti était surchargé, promettait tout et n'importe quoi, et remettait en question la politique du «transfert modal» confirmée dans plusieurs scrutins, en affaiblissant l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. La révision du droit du bail accordait trop de latitude aux bailleurs pour adapter les loyers; la compensation complète du renchérissement allait au-delà du projet initial du Conseil fédéral et a suscité la crainte de voir les loyers prendre l'ascenseur. Quant à l'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux, il était extrêmement difficile d'opposer des arguments purement rationnels à une préoccupation justifiée, surtout qu'elle avait été lancée par des parents directement concernés.

Le verdict étonnamment clair des urnes laisse cependant supposer qu'il s'agissait de plus que de trois questions techniques. A trois reprises, peuple et cantons se sont prononcés sans équivoque, et les trois fois, ils ont fait fi des recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Le résultat doit donc être interprété à tout le moins comme un vote de méfiance vis-à-vis des autorités.

Il faut cependant le voir aussi sur la toile de fond d'un paysage politique en pleine mutation. Le peuple a commencé par redessiner l'échiquier lors des élections au Conseil national du 19 octobre, le Parlement l'a suivi le 10 décembre lors de l'élection du Conseil fédéral. Les acteurs doivent donc tous redéfinir leur position sur le nouvel échiquier, que ce soit la nouvelle équipe du Conseil fédéral, les partis politiques, ou le souverain lui-même, en fin de compte.

Le 19 octobre dernier, le peuple a renforcé les partis des bords au détriment de ceux du centre, misant ainsi sur la polarisation. Pourtant, lors des votes techniques, il a tendance à rejeter les solutions extrêmes et à n'approuver que les compromis équilibrés. Cette observation pourrait expliquer le non au contre-projet Avanti et à la révision du droit du bail: ce serait un avertissement à la majorité bourgeoise du Parlement de ne pas jeter le bouchon trop loin.

Le 16 mai, les prochaines votations sur le «paquet fiscal» et la 11e révision de l'AVS seront de nouveau la cause d'une forte polarisation, car le camp rouge-vert leur dénie en particulier tout caractère de compromis. C'est alors qu'on verra si le peuple entend forcer les partis bourgeois à revenir au bon vieux compromis helvétique.

René Lenzin

C'est sur cette base que le Conseil fédéral présentera un nouveau projet.

L'initiative sur l'internement à vie des délinquants très dangereux doit désormais être mise en œuvre. Le problème sera de respecter à la fois la volonté des initiants et la Convention européenne des droits de l'homme. L'initiative exige, en effet, que les délinquants sexuels et violents inguérissables soient internés à vie. L'opportunité de la mesure ne pourra être revue qu'en cas d'avancée scientifique. On admet donc que des délinquants restent enfermés même s'ils ne sont plus classés comme dangereux.

René Lenzin

Traduit de l'allemand.

Votation fédérale
16 mai 2004
Prochaines votations
26 septembre / 28 novembre

Guerre à la propagande

L'initiative populaire fédérale «Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale» a été déposée par l'association «Bürger für Bürger». Elle vise à modifier l'art. 34 de la Constitution fédérale et à garantir que les citoyens puissent se forger une opinion en toute liberté et dans des conditions équitables. Elle exige d'autre part que le Conseil fédéral n'impose pas son avis aux citoyens par sa politique d'information. L'initiative entend fixer des limites aux efforts de propagande des autorités et économiser ainsi des millions de francs appartenant aux contribuables. *BDK*

Weltweite Krankenversicherung
➡ Ab 80 € mit 54 Jahre
➡ unbegrenzte Laufzeit
Info: www.auslandsschweizer.com oder
A & S GmbH, Rudolf-Diesel-Str. 14
D-53859 Niederkassel, Tel:++49 (0)228 45953-0 Fax:-33
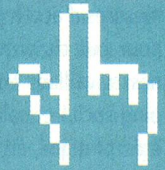
www.revue.ch
Faites-nous donc le plaisir d'une visite.